

**EXAMENS PROFESSIONNELS DE PROMOTION
INTERNE ET D'AVANCEMENT DE GRADE D'ASSISTANT
TERRITORIAL DE CONSERVATION DU PATRIMOINE ET DES
BIBLIOTHÈQUES PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE**

SESSION 2024

ÉPREUVE DE NOTE

ÉPREUVE D'ADMISSIBILITÉ :

Rédaction d'une note à l'aide des éléments contenus dans un dossier portant sur la spécialité dans laquelle le candidat se présente.

Durée : 3 heures
Coefficient : 2 (promotion interne)
Coefficient : 1 (avancement de grade)

SPÉCIALITÉ : ARCHIVES

À LIRE ATTENTIVEMENT AVANT DE TRAITER LE SUJET :

- ◆ Vous ne devez faire apparaître aucun signe distinctif dans votre copie, ni votre nom ou un nom fictif, ni initiales, ni votre numéro de convocation, ni le nom de votre collectivité employeur, de la commune où vous résidez ou du lieu de la salle d'examen où vous composez, ni nom de collectivité fictif non indiqué dans le sujet, ni signature ou paraphe.
- ◆ Sauf consignes particulières figurant dans le sujet, vous devez impérativement utiliser une seule et même couleur non effaçable pour écrire et/ou souligner. Seule l'encre noire ou l'encre bleue est autorisée. L'utilisation de plus d'une couleur, d'une couleur non autorisée, d'un surligneur pourra être considérée comme un signe distinctif.
- ◆ Le non-respect des règles ci-dessus peut entraîner l'annulation de la copie par le jury.
- ◆ Les feuilles de brouillon ne seront en aucun cas prises en compte.

Ce sujet comprend 23 pages.

**Il appartient au candidat de vérifier que le document comprend
le nombre de pages indiqué.**

S'il est incomplet, en avertir le surveillant.

Vous êtes assistant territorial de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 2^{ème} classe au sein du service des Archives municipales de Cultureville (60 000 habitants).

Le Directeur de la culture souhaite mettre les questions environnementales au cœur du nouveau projet de direction, alors que la construction d'un nouveau bâtiment d'archives est prévue.

Dans ce cadre, il vous demande de rédiger à son attention, exclusivement à l'aide des documents joints, une note sur la place des archives dans la transition écologique.

Liste des documents :

- Document 1 :** « Transition écologique de la culture. Guide d'orientation et d'inspiration » - *Ministère de la culture* - Décembre 2023 - 3 pages
- Document 2 :** « La conservation écoresponsable d'archives » - *archimag.com* - 18 avril 2023 - 3 pages
- Document 3 :** « La sobriété numérique : un levier idéal pour l'archivage numérique et la transition écologique ? » - *Département du Calvados* - Octobre 2023 - 1 page
- Document 4 :** « Règles de base pour la construction et l'aménagement d'un bâtiment d'archives » (extraits) - *Service Interministériel des Archives de France* - Décembre 2023 - 5 pages
- Document 5 :** « Météo-France lance le portail Archives du climat » - *francearchives.gouv.fr* - 28 novembre 2022 - 1 page
- Document 6 :** « Ecoresponsabilité : comment devenir un professionnel engagé » - (extraits) - *Archimag n° 356* - Juillet-août 2022 - 3 pages.
- Document 7 :** « Événement : exposition "+2°? Les Val-de-Marnais, le climat et l'environnement" (Archives départementales du Val-de-Marne à Créteil) » - *sfhu.hypothèses.org* - 17 avril 2023 - 2 pages
- Document 8 :** « Éco-conception des expositions » (extraits) - *inp.fr* - 2023 - 1 page
- Document 9 :** « Contributions archivistiques à la transition écologique. Entre passé et futur, l'archiviste est-il un laborantin de la transition écologique ? » (extraits) - *Université Paris-Saclay* - Mars 2022 - 2 pages

Documents reproduits avec l'autorisation du C.F.C.

Certains documents peuvent comporter des renvois à des notes ou à des documents non fournis car non indispensables à la compréhension du sujet.

Préserver, conserver et sauvegarder pour demain

Le patrimoine français est riche : 45 000 immeubles et plus de 280 000 objets protégés au titre des monuments historiques, près de 1 000 sites patrimoniaux remarquables, représentant environ 6 % du territoire national, 1 200 musées de France, 620 000 biens culturels confiés au Louvre (à titre d'exemple), dont 35 000 sont exposés et plus de 480 000 numérisés, 377 715 mètres linéaires conservés aux Archives nationales, 77 téra-octets d'archives nativement numériques et 14 millions de vues issues de la numérisation d'archives papiers ou analogiques, 500 000 entités archéologiques, 26 éléments inscrits par la France auprès de l'UNESCO au titre du patrimoine culturel immatériel et 42 biens culturels, au titre du patrimoine mondial. Ce sont autant de trésors que nous devons protéger et valoriser.

Pour conduire cette mission, le ministère de la Culture accompagne les professionnels pour que la conservation des œuvres et des patrimoines soit compatible avec les enjeux de la transition écologique et permette d'affronter les aléas climatiques.

Le patrimoine, par définition, est inscrit dans une logique de durabilité et de résilience. Il est, désormais, confronté de façon particulièrement directe aux bouleversements aigus, rapides et multiples que provoquent les changements climatiques, l'effondrement de la biodiversité, les pollutions ou le gâchis de ressources.

Qu'il s'agisse de collections patrimoniales, d'archives, de monuments ou de sites patrimoniaux ou archéologiques, ou encore des éléments du patrimoine culturel immatériel, il est nécessaire – face à ces enjeux – d'accroître les protections existantes et les actions de prévention. En parallèle, il devient nécessaire pour construire un futur sobre et résilient que les méthodes de conservation ou de restauration elles-mêmes ne soient pas génératrices d'impacts environnementaux négatifs.



Brise vue, Médiathèque du sud sauvage,
Cabinet Co-Architectes
© Hervé Douris

OBJECTIFS 2023 – 2027 DU MINISTÈRE DE LA CULTURE

Cible 1 : En 2024, les avancées de la conservation verte portées au niveau national feront l'objet d'une ouverture de négociation au niveau international

Cible 2 : D'ici fin 2025, 100% des structures concernées mettent en œuvre des plans de prévention (par exemple PCA, PSBC...) intégrant les risques écologiques.

45 000

immeubles sont actuellement protégés au titre des monuments historiques.

60%

des émissions carbone (Scope 1 et 2) du secteur du bâtiment sont imputables aux systèmes de chauffage.

x4

La fréquence annuelle des accidents naturels dommageables dits « très graves » a presque quadruplé en France en l'espace de deux décennies, ce qui implique d'adapter les mesures de protection et de conservation des œuvres à ces risques accrus.

1. DÉVELOPPER LA CONSERVATION VERTE

L'action patrimoniale de l'État, des collectivités et des actrices et acteurs privés du patrimoine doit, toujours mieux, coupler les enjeux de conservation pérenne aux préoccupations écologiques : limiter l'utilisation de substances polluantes, les impacts sur la biodiversité, les déchets et l'émission de gaz à effets de serre. En particulier, nous pouvons revoir les modes de conservation sans mettre en péril les œuvres, prioriser les opérations de conservation et de restauration, et réévaluer l'action des archives.

De 2023 à 2027, le ministère de la Culture engagera donc ses équipes et les professionnels de la conservation pour :

- Promouvoir la recherche et les solutions de conservation et de restauration répondant aux enjeux de la transition écologique
- Promouvoir les solutions durables dans le domaine des aménagements nécessaires à la conservation des biens culturels, ainsi qu'à leur mise en valeur
- Aider les services publics d'archives à construire, formaliser et évaluer une politique de collecte écologiquement soutenable
- Intégrer de manière systématique et pondérer favorablement des critères environnementaux dans les marchés publics de travaux de conservation et de restauration relevant du ministère, avec l'objectif de favoriser la prise en compte des enjeux écologiques dans la sélection des prestataires
- Ouvrir une concertation au niveau international sur la conservation verte des œuvres (évolution raisonnée des plages climatiques de conservation, développement de produits ou techniques de préservation et de transport des œuvres moins nocifs, protocole de prêt et de convoiement revisités) pour harmoniser les normes de conservation à l'international tout en poursuivant les politiques de prêt



BONNES PRATIQUES

Extension des Archives nationales de Pierrefitte-sur-Seine

Le projet d'extension des Archives nationales à Pierrefitte-sur-Seine fait figure d'exemple en matière de bonnes pratiques de conservation durable. S'agissant des aspects bâtimentaires, le parti architectural de la tour préserve le maximum d'arbres et augmente la surface du jardin, tandis qu'une stratégie végétale permet de diversifier les essences et les hauteurs de plantations, de manière à enrichir la palette des espèces existantes. Par ailleurs le bâtiment est bien isolé, l'implantation des différentes fonctions selon l'orientation est bien adaptée à leurs usages. Concernant les consommations d'énergie, elles sont principalement assurées par le chauffage urbain, et la production photovoltaïque répondra à une partie des besoins énergétiques. On peut souligner encore l'utilisation de certains matériaux de réemploi. Sur la partie CVC, on adopte des fourchettes larges de température et d'hygrométrie dans les magasins de conservation, on y apporte un

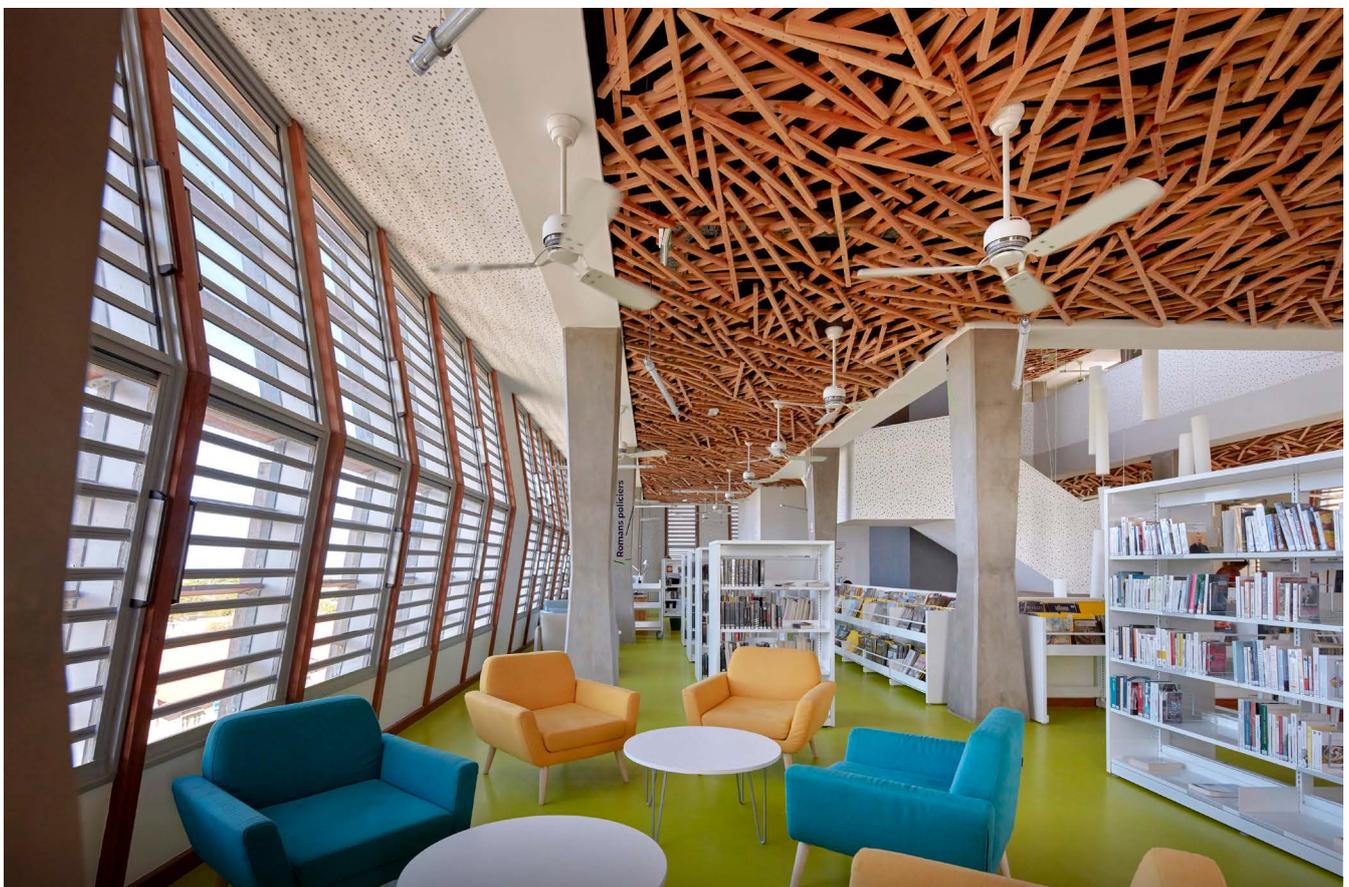
très haute induction, ce qui permet de brasser l'air à un débit moindre, tout en restant aussi performant qu'avec des gaines plus classiques. Deux propositions sont plus inédites : on prévoit de diminuer le chauffage et le rafraîchissement des autres zones le soir, et on active l'air neuf dans les bureaux et les ateliers uniquement s'ils sont fréquentés (à travers des capteurs de CO2).

MUCEM

Le MUCEM à Marseille a réglé la climatisation de ses salles un degré plus haut en été afin de réaliser des économies d'énergie, sans compromettre les œuvres, et mène par ailleurs une politique d'éco-conception de ses expositions.

Maison des arts de Malakoff

Ce centre d'art contemporain a lancé avec l'association Les Augures, une expérimentation, « Couper les fluides », entre février et juin 2023 durant laquelle il a coupé en quasi-totalité les fluides énergétiques – eau, gaz, électricité.



Espace de lecture, Médiathèque du sud sauvage, Cabinet Co-Architectes © Hervé Douris

La conservation écoresponsable d'archives

Le 18/04/2023 (Mis à jour le 29/06/2023) [Sivagami Casimir](#)

Archimag.com



Un mégaoctet en archivage électronique sur une durée de 50 ans (avec un SAE complexe) émet entre 8 et 80 gEqCO₂, contre 3,3 et 9 kgEqCO₂ pour une boîte de classement papier sur une durée de 3 ans. (Canva)

Qu'elles soient physiques ou numériques, les archives — et surtout leur conservation — ont un impact sur l'environnement. Travaux de rénovation, écogestes, sobriété numérique... Des pratiques se mettent plus ou moins en place au sein des organisations.

Quand certains se questionnent sur « qui aurait pu prédire la crise climatique ? », d'autres sont déjà sur le pied de guerre pour agir de manière éclairée sur leurs impacts environnementaux. Les enjeux écologiques rentrent de plus en plus en compte dans les politiques des organisations. Même s'il faut avouer que le greenwashing se démocratise largement par la même occasion. Le monde des **archives** a lui aussi son rôle à jouer dans la lutte contre le réchauffement climatique. Que ce soit au niveau des pratiques, des bâtiments, des outils, du système de conservation ou même à l'échelle de la gouvernance de l'information, les leviers sont nombreux.

Au sein des Archives départementales du Calvados, la réflexion engagée sur le sujet se transforme en actions concrètes. En 2019, l'institution a réalisé des travaux de performance énergétique du bâtiment avec une réfection des systèmes du contrôle de l'air et l'amélioration de l'isolation des fenêtres. « Un service d'archives, c'est aussi un bâtiment et une emprise au sol importants », explique Julie Deslondes, directrice des Archives départementales du Calvados.

Un bâtiment avant tout

En ce qui concerne la conservation des archives, l'efficience du bâtiment reste un incontournable pour réduire sa consommation énergétique et donc limiter son impact environnemental. D'autant plus qu'avec les canicules à répétitions et les variations de température qu'engendre le réchauffement climatique, la qualité du bâti a un impact majeur sur la conservation. Mais de manière générale, l'investissement est aussi lourd que le processus est long. Dans le cas d'**archives départementales**, la décision se joue au niveau du département qui alloue ou non les budgets. « À l'époque où nous avons décidé les travaux, les crédits et les aides mis en place par l'État étaient moins fléchés qu'aujourd'hui », reprend Julie Deslondes. « Des efforts ont été faits, mais on ne pouvait pas chercher à ce moment-là des enveloppes de rénovation énergétique pour aller plus loin. »

Aux Archives départementales de Seine-Maritime, la mise en place de consignes climatiques variables répond à un triple objectif : la conservation des archives, l'exploitation du bâtiment et un enjeu environnemental. Entre 2016 et 2017, la Tour des archives de Rouen (le plus ancien des trois sites des Archives départementales de Seine-Maritime) fait face à d'importantes moisissures dans les magasins. En cause ? La maîtrise du climat et une humidité trop élevée. Le bâtiment de 89 mètres de haut (qui peut accueillir 39 kilomètres linéaires d'archives) date de 1965. À lui seul, il représente un quart de la consommation énergétique de l'Hôtel du Département. Sachant qu'on n'y trouve que des espaces de stockage...

« Nous avons demandé l'expertise du Service interministériel des Archives de France (Siaf), rattaché au ministère de la Culture, qui est venu faire un audit dans notre bâtiment », précise Thomas Bernard, directeur adjoint des Archives départementales de la Seine-Maritime. « Les soucis d'étanchéité complexifient le fonctionnement des centrales d'air installées dans chacun des soixante magasins. »

Classer, trier, optimiser

Ce diagnostic fait pencher la balance vers un changement de méthode. « Le modèle canonique pour la conservation des archives était de 18 °C et de 50 % d'humidité relative », détaille Thomas Bernard. « Le ministère de la Culture nous conseille depuis 2009 d'éviter surtout les variations de température. Nous pouvons admettre des températures comprises entre 16 °C (en hiver) et un maximum de 23 °C, et entre 40 et 55 % d'humidité relative. Nous avons mis en place ces consignes dans un but de conservation préventive. Derrière cela, il y a évidemment des économies d'énergie. » Cependant, la seule mise en place d'un tel dispositif ne permettra pas de compenser l'étanchéité du bâtiment. « Ce n'est pas la solution miracle, car nous avons toujours des dépassements. Il faudrait aussi des travaux d'isolation dans les magasins, par exemple. Mais en l'état, sans trop de moyens, cela permet de limiter les variations climatiques ». Outre la performance du bâtiment, d'autres écogestes sont possibles. « Je pense aussi que les choix que nous faisons en matière d'évaluation et de classement vont avoir plus ou moins d'impact sur l'artificialisation des sols et surtout sur le poids énergétique de la conservation », explique Julie Deslondes. « L'enjeu culturel et patrimonial est prioritaire, mais il faut avoir conscience que dès que nous classons, dès que nous trions, dès que nous améliorons notre

sélection, nous mettons à disposition des données de meilleure qualité pour le public et nous gérons mieux la surface, et donc notre impact. »

La conservation-restauration préventive, le dépoussiérage régulier pour éviter la consommation massive d'oxyde d'éthylène, l'utilisation de matériaux de conservation moins impactant, ou encore la création de scénographies pérennes pour les expositions des collections sont autant de leviers d'action.

Une gestion de l'information vertueuse par essence ?

Les services d'archives et les organisations de manière plus large, optent aussi pour la **dématérialisation** de leurs archives à travers des systèmes d'archivage électronique (SAE). Selon le référentiel 2022 de la dématérialisation écoresponsable co-construit par Serda-Archimag et la Coopérative Carbone, un mégaoctet (Mo) en archivage électronique sur une durée de 50 ans (avec un **SAE** complexe) émet entre 8 et 80 gEqCO₂ (fourchette haute) contre 3,3 et 9 kgEqCO₂ pour une boîte de classement papier sur une durée de 3 ans (une boîte = 6 Mo). Même si les écarts d'impacts sont considérables, le numérique n'est pas sans conséquences sur le réchauffement climatique.

Les infrastructures nécessaires pour le fonctionnement des systèmes d'archivage électronique, la journalisation (sauvegarde de toutes les données de la vie d'un document), la non-limitation de la conservation et l'utilisation des capacités réseau font partie des points négatifs de la dématérialisation des archives. « Il faut inculquer aux futurs gestionnaires de l'information, dès leurs études, le développement de solutions écoresponsables », constate Mathieu-Alex Haché, analyste en gestion de l'information au ministère de l'Emploi et du Développement social (EDSC) au Canada (il est l'auteur de plusieurs travaux de recherche, dont un sujet sur « Faire cohabiter la préservation numérique et durabilité : un défi paradoxal à relever »). « La donnée devrait être considérée comme une ressource épuisable. Avec les archives physiques, nous pouvons percevoir le volume des collections... Avec l'émergence du numérique et la dématérialisation, nous considérons que l'infonuagique est un espace infini, sans encombrement de stockage. Il faut se détacher de cette philosophie. Il y a cette tentation d'archiver tout, avec une surrétention. »

La prise de conscience peine à rentrer dans les pratiques. Pourtant, des solutions existent. Pour Pierre Fuzeau, spécialiste de la dématérialisation et directeur de **Serda-Archimag**, la sobriété numérique passe par une réelle politique d'archivage. Concrètement, cela se traduit par la réduction des bandes passantes en fonction du niveau de service des archives, par le choix d'un format plus pérenne, ou encore par la mise en commun de SAE. « Les entreprises peuvent mobiliser un seul data center pour toutes si elles mutualisent leur système d'archivage », recommande Pierre Fuzeau. « Cela permet de réduire les matériels, les gestes techniques et métiers pour le fonctionnement, comme pour la mise en place. »

Dans la politique de gestion des archives, le respect des différentes **durées de conservation** pourrait aussi permettre de réduire la masse de documents à stocker. « La gestion de l'information est par nature vertueuse », conclut Pierre-Alex Haché. « Elle permet d'élaguer au fil du temps le corpus de documents. Une pratique verte par défaut. »

02 La sobriété numérique : Un levier idéal pour l'archivage numérique et la transition écologique ?

Le projet Giga Destockage du Département du Calvados

DOCUMENT 3

VALENCIENNES
(Auditorium Saint-Nicolas)

13^{ÈME} COLLOQUE DES ARCHIVISTES COMMUNAUX, INTERCOMMUNAUX ET ITINÉRANTS

LES ARCHIVISTES AU CŒUR DES DÉFIS CONTEMPORAINS

avec ou sans TRANSITIONS?



Le Département du Calvados a mené une opération de sobriété numérique baptisée « Giga Destockage » en mars 2022 et 2023, sur une période choisie en fonction du *Digital Cleanup day*.

L'objectif est d'éliminer les mails inutiles, doublons et documents provisoires dans un premier temps, puis de mieux structurer les données pour les agents les plus engagés dans la démarche. Le projet associe donc des enjeux de sobriété et d'écologie à des objectifs métiers d'efficacité, de sécurisation des données essentielles et d'organisation de l'information numérique.

Objectifs initiaux

L'ambition est d'impliquer sur 3 semaines 30% des agents connectés, de sensibiliser 50% des agents, et de diminuer les données sur les serveurs de 100Go et les mails de 1000 Go.

Méthodologie

L'opération s'appuie sur une action de communication interne ludique et simple, sans insister sur la théorie archivistique. Les coordonnées de la cheffe de projet des Archives sont rappelées dans toutes les informations données, mais les notions de visas d'élimination ne sont pas abordées dans une première approche.

Les agents sont invités à composer des équipes, et à relever des défis, allant du simple jeu (dire le plus vite possible « Et ton tri, t'as pris le pli ? », slogan de l'opération) à la mise en œuvre de plans de classement. Des vidéos au ton tonique sont diffusées sur le site intranet, alternant clins d'œil humoristiques et conseils pratiques sur la réduction des pièces jointes ou le nommage des fichiers.

Une réunion de sensibilisation générale présidée par le DGS lance le projet auprès des cadres et le positionne comme un enjeu collectif. Des séances d'information et de formation à l'outil Archifiltre sont proposées, ainsi que des outils d'analyse des doublons.



Le plan de communication prévoyait en 2022 de décerner des prix, allant de la « corbeille de bronze » à la « corbeille de diamant », ce qui a fait l'objet d'un retour lors d'un séminaire des cadres en présence du Président.

Moyens humains, matériels et financiers, calendrier...

La chargée de projet pour les Archives, Jessica Huyghe, a été associée à une équipe transversale mobilisant Direction des Archives, Direction de la Communication, Direction des Services numériques et Direction des Relations Usagers et Modernisation. En tout, le projet a donc impliqué 9 agents travaillant dans 4 services et 2 DGA différentes, créant une forte transversalité.

Un prestataire pour la campagne de communication a été associé.

Le projet nécessite plusieurs mois de travail préalable, pour 3 semaines de défi pour les agents, qui peuvent bloquer des matinées en individuel ou en équipe. Le message auprès des cadres et managers est d'organiser des temps de travail pour soutenir la dynamique.

Réception du projet par le(s) public(s) visé(s)

En 2022, 450 agents se sont engagés, soit 25% de la collectivité. 74% des agents ont consulté au moins une fois les pages dédiées, et 100 agents ont

participé aux formations 2022.

En 2023, 150 personnes ont participé aux sessions de formation sur le tri et l'utilisation du logiciel Archifiltre.

Bilan

En 2022, plus de 1600 Go de données inutiles, correspondant à une année de production de la collectivité, ont été supprimés. Le projet a reçu le prix du meilleur projet de Communication interne lors du Grand Prix Cap COM 2022 ainsi que le D d'Or du Journal des Départements.

Deux versements numériques ont également été réalisés (Direction de la Communication et DGS).

En 2023, les chiffres sont en petite baisse mais restent très significatifs : 1100 Go de données inutiles ont été supprimés.

L'enjeu est désormais de définir la stratégie à suivre pour les années à venir.

Bibliographie / ressources

Julie Deslondes, « Sobriété numérique et archives, le projet Giga Destockage du Département du Calvados », dans *Archivistes*, 2023, n°143, p. 17



Contact

Julie DESLONDES, Directrice des Archives du Calvados (julie.deslondes@calvados.fr)

Jessica HUYGHE, chargée de mission et cheffe du projet « Giga Destockage » aux Archives du Calvados (jessica.huyghe@calvados.fr)

9/23



RÈGLES DE BASE POUR LA CONSTRUCTION ET L'AMÉNAGEMENT D'UN BÂTIMENT D'ARCHIVES 5^e révision – 2023

Service interministériel des Archives de France

Les locaux ouverts aux publics connaissent actuellement une profonde mutation avec d'une part, la baisse de fréquentation des salles de lecture (liée à la mise en ligne d'archives numérisées sur les sites Internet qui, notamment, permettent aux visiteurs de travailler désormais à distance) et d'autre part, la transformation des usages et des offres, ou encore le développement des activités hors les murs.

Au-delà de la salle de lecture, des locaux doivent être prévus pour permettre le montage ou l'accueil d'expositions permanentes ou temporaires, l'organisation de journées d'études, conférences, séminaires, ateliers, représentations musicales ou théâtrales, lectures d'archives, et bien évidemment l'accueil des jeunes (classes, étudiants) et de leurs professeurs.

Les demandes croissantes en matière de recherches administratives sont également une tendance lourde, qui nécessitent un dispositif spécifique. Les services d'archives doivent ainsi faire face à des besoins de plus en plus diversifiés, pouvant amener à accueillir des dispositifs extérieurs (maisons de service public, microfolies...).

Il convient donc de prévoir, en sus de locaux dédiés impliquant des aménagements spécifiques (salle de lecture, salle d'exposition, auditorium, voir ci-dessous), des locaux modulables, souples et adaptables à différentes activités, différents usagers, diverses fréquentations. L'ensemble de ces locaux doit être mis en valeur, autour de la salle de lecture qui reste le cœur des activités sur place du service.

Le travail des proportions, de la géométrie, de la lumière naturelle et des matériaux permettra la hiérarchisation spatiale des locaux recevant les publics en renforçant la visibilité de la salle de lecture, lieu emblématique des bâtiments d'archives, par des transparences visuelles, depuis le hall ou la salle d'exposition. Ces vues intérieures pourront avoir une vocation pédagogique pour les visiteurs non familiers avec la fréquentation de ce type de bâtiment culturel.

4.1 – Salle de conférences et salle d'exposition

Il est impératif de prévoir des espaces de qualité permettant de proposer une programmation culturelle variée. Le public doit pouvoir avoir accès à la salle de conférences et/ou à la salle d'exposition en dehors des heures d'ouverture du service d'archives: aussi l'accès à ces deux types de locaux, leur emplacement et leurs annexes (sanitaires, vestiaires) doivent-ils être étudiés en conséquence.

La taille de la salle d'exposition doit être évaluée en fonction des perspectives d'utilisation (pour le public scolaire uniquement, pour le grand public) et, dans ce cas aussi, de la possibilité d'utiliser ou non des équipements publics existants. L'utilisation du hall comme espace d'exposition est, au-tant que possible, à proscrire pour des raisons de sûreté et de conservation. L'espace doit être le plus modulable possible afin d'offrir un maximum de souplesse aux scénographes: il disposera de parois nues équipées de

cimaises, d'un sol technique (comportant des prises escamotées) et sera éventuellement divisible en deux espaces, avec une belle hauteur de plafond (3,50 m). (...)

Des réflexions sont en cours sur la possibilité d'allonger les durées des expositions temporaires ; mais comme il n'y a pas encore de consensus en ce sens, la période de trois mois reste encore celle préconisée pour les documents d'archives originaux. S'il apparaît que ces durées peuvent être allongées, les précautions qui suivent pour éviter les dégradations dues à la lumière et à des conditions climatiques inappropriées s'imposeront encore davantage :

- Il est nécessaire de limiter le plus possible à la fois l'intensité et la durée d'exposition à la lumière (en particulier pour les documents comportant des encres d'impression modernes colorées, les papiers ligneux acides, les photographies en couleur, les dessins, estampes ou plans colorisés). Un niveau de lumière de 50 lux sur tout document exposé durant trois mois est ainsi préconisé.
- Aucune lumière incandescente ni aucune autre source de lumière génératrice de chaleur ne doivent être placées à l'intérieur ou à proximité des vitrines. L'éclairage à lampes fluorescentes munies de diffuseur et de filtres doit être placé à l'extérieur de la vitrine. On utilisera de préférence un éclairage par diode électroluminescente (LED) ou un système à fibre optique utilisable dans la vitrine, à condition que la source génératrice de lumière soit placée à l'extérieur de celle-ci.
- L'humidité relative doit être maîtrisée. Une certaine variation de la température est admise si elle reste limitée. Plutôt que de contrôler le climat d'une salle d'exposition tout entière, d'un hall ou de tout autre espace non conçu au départ pour l'exposition des œuvres, il est plutôt recommandé de le faire uniquement au niveau des vitrines. L'installation de dispositifs très localisés est plus simple à mettre en œuvre, plus efficace en termes de résultats, et surtout beaucoup moins énergivore. (...)

Remarques préliminaires

Pour rappel, les magasins sont des locaux de conservation et non des locaux de travail. Ils doivent être conçus de manière à protéger les collections des fluctuations de température et d'humidité relative, des polluants issus de l'extérieur et émanant des collections elles-mêmes ou de leur conditionnement, et enfin de la lumière directe. (...)

5.2 – Enveloppe extérieure

L'isolation et l'inertie thermique ainsi que l'étanchéité à l'air sont les qualités recherchées pour les magasins, grâce notamment à l'isolation extérieure. Très répandu depuis une vingtaine d'années, ce dispositif améliore les performances énergétiques des bâtiments et présente de nombreux atouts. Il s'agit d'un complexe qui enveloppe toutes les façades, toiture comprise, constitué de différentes strates techniques : structure, isolant, pare-vapeur, pare-pluie, lame d'air et vêtture. Cet ensemble assure la continuité de l'isolation thermique de l'enveloppe et renforce l'étanchéité à l'air et à l'eau du bâti. Il offre de surcroît une grande variété expressive des vêtures extérieures telles que la pierre, le bois, la terre cuite, les bétons texturés ou teintés, le métal et même les matériaux composites. Ce dispositif présente en outre l'avantage d'être utilisable pour les bâtiments neufs comme pour la rénovation de bâtiments existants. Le principe de la « double peau » ou « espace thermos » permet de compléter les qualités de l'enveloppe extérieure. La construction, à l'intérieur des volumes, d'une seconde enveloppe isolée, en retrait des façades, favorise la stabilité climatique et la sobriété énergétique des magasins. L'air contenu entre deux parois forme un « tampon climatique » autour des locaux qui, en plus d'assurer une excellente protection thermique, forme un vide technique qui protège les magasins contre les agressions extérieures, fuites ou infiltrations, et facilite le passage des réseaux. Ce dispositif est valable dans la plupart des conditions climatiques, même tropicales ou montagneuses, et s'applique également aux bâtiments existants et/ou patrimoniaux, dont il préserve les façades. Pour prolonger la « double peau », les circulations d'accès aux magasins seront fermées par des portes de préférence automatisées. Ces zones formeront ainsi un sas de transition, séparant les espaces de conservation des espaces de travail. Pour des raisons de confort et de qualité d'usage, ces circulations gagneront à disposer d'un point d'éclairage naturel, rupture et repère spatio-temporel dans le parcours de locaux aveugles permettant d'éviter le recours systématique à l'éclairage électrique. Le brise-soleil constitue un autre dispositif en faveur d'une conservation durable.

Couramment utilisé en saillie devant le linteau des baies sur lesquelles il porte ombre, il est composé de lames parallèles inclinées. Ce dispositif peut également être utilisé pour protéger les façades du rayonnement solaire et limiter ainsi leur échauffement en assurant, par convection naturelle, la libre circulation de l'air. Particulièrement efficace dans les outre-mer, il est employé dans le projet des Archives départementales de Mayotte où des panneaux photovoltaïques remplacent les lames et assurent ainsi l'autoconsommation des magasins.

En cas d'implantation des magasins en sous-sol ou sous les toitures, les risques sont plus élevés. Des incidents, de plus ou moins grande importance, montrent que malgré des protections jugées suffisantes, les risques d'infiltration demeurent : débordement des égouts en période d'orage, remontées de la nappe phréatique, mauvaise étanchéité des toitures ou des parois en sous-œuvre.

5.3 – Dimensions

Pour des raisons de sécurité contre l'incendie, la superficie maximum autorisée pour les salles de magasins est de 200 m² de surface utile. Cette superficie a permis de créer des espaces de conservation à une échelle adaptée, qui a fait ses preuves tant sur le plan fonctionnel que sur le plan technique pour le traitement du climat, et sur le plan structurel. Elle peut néanmoins faire l'objet d'adaptations de 10% en plus ou en moins, si la géométrie du terrain d'implantation le justifie. Dans le cas de grands projets de bâtiments neufs pour les Archives nationales ou des gros services d'Archives départementales, il est envisageable, sous réserve de l'accord du Service interministériel des Archives de France, de porter cette surface à 300 m². (...)

Pour des raisons de sécurité contre l'incendie, la superficie maximum autorisée pour les salles de magasins est de 200 m² de surface utile.

5.4 – Surcharge au sol

En raison du poids des rayonnages chargés, les planchers des magasins doivent pouvoir supporter les charges suivantes pour des mobiliers d'une hauteur de 2,20 m :

- 900 kg/m² pour un équipement en rayonnages fixes ;
- 1 000 kg/m² pour un équipement en rayonnages fixes destinés aux 10% des collections les plus lourdes ;
- 1 300 kg/m² pour équipement en rayonnages mobiles.

Pour plus de détails, on se référera à l'instruction DITN/RES/2004/001 en date du 16 juillet 2004, relative à la surcharge à prendre en compte dans les magasins d'archives, accessible sur le site des Archives de France*.

* https://francearchives.gouv.fr/file/fe8f-8f349725252d18dd6b5e-b268fa8048afd617/static_1101.pdf

(...) 5.8 – Environnement climatique

Il s'agit là d'une question essentielle, car elle touche le cœur de la mission d'une institution patrimoniale qui est d'assurer la meilleure conservation possible des collections qu'elle met à disposition des citoyens. Or, les normes de construction liées au traitement de l'air dans les bureaux et autres locaux techniques ou tertiaires, ne sont généralement pas adaptées aux besoins concernant les collections patrimoniales.

L'accent doit être mis sur la maîtrise de l'hygrométrie et la stabilité du climat en acceptant cependant des dérives de la température à condition

Recommandations

Conditions minimales requises

Le choix des solutions techniques de traitement d'air, ainsi que des consignes climatiques à adopter, doit reposer sur le climat extérieur du site où est implanté le bâtiment d'archives, les propriétés d'inertie et d'étanchéité de celui-ci, la sensibilité, la valeur historique et l'usage des collections, mais également les moyens financiers et humains dont on dispose à moyen et long terme. Avant de déterminer l'environnement de stockage susceptible de répondre à ses besoins, il importe donc que le service d'archives procède à l'évaluation de ses collections*.

*https://francearchives.gouv.fr/file/2491fd07e6400aaed4133589e08358761a78239/Version_FA_bdef_vcompressee.pdf

Pour assurer une conservation correcte des documents d'archives, il est néanmoins recommandé d'avoir au minimum :

- **Un système de chauffage des magasins** pour les bâtiments se trouvant en métropole.
- **Un renouvellement d'air de 0,10 volume/heure en fonctionnement normal.** Il doit être possible, lorsque les conditions climatiques extérieures sont très défavorables (pics d'humidité et/ou de chaleur) de stopper toute amenée d'air extérieur. Pour gagner sur la facture énergétique, l'amenée d'air extérieur peut également être stoppée en période d'inoccupation, la nuit par exemple. À l'inverse, une surventilation (0,3 volume/heure recommandée) doit pouvoir être activée manuellement et facilement en cas de contamination microbiologique ou d'élévation anormale de l'humidité relative intérieure, suite à une inondation par exemple). Il est conseillé d'installer un système alertant de cette sur-ventilation au moins 24h après son activation, ceci afin d'éviter qu'elle ne continue à fonctionner une fois les désordres résolus. (...)
- **Des études sont en cours afin de vérifier la possibilité de coupler un arrêt du brassage de l'air avec celui de l'amenée d'air neuf en période d'inoccupation.** Dans le cas où une telle opération est envisagée, les conditions et les durées d'arrêt devront impérativement s'appuyer sur les résultats d'études poussées sur les évolutions du climat et de la qualité de l'air intérieur durant toute la période d'arrêt. (...) Toute procédure permettant de limiter l'utilisation d'un système mécanisé de traitement d'air (déshumidification, humidification ou climatisation) devra être privilégiée afin de répondre aux exigences de sobriété énergétique.

*Norme NF ISO 11799 : 27 mai 2016 «Information et documentation - Exigences pour le stockage des documents d'archives et de bibliothèques».

En 2010, dans le cadre d'un mémoire de diplôme d'ingénieur CNAM, une étude énergétique d'envergure a été réalisée sur le nouveau bâtiment des Archives nationales à Pierrefitte-sur-Seine. L'objectif était d'étudier les solutions susceptibles de réduire la consommation énergétique du bâtiment de conservation (magasins) et des satellites (zone ERP, bureaux et ateliers). À partir des données de consommation d'énergie existantes et des caractéristiques des bâtiments, des simulations ont été réalisées grâce à un logiciel de calcul de consommation d'énergie, selon différents scénarii de traitement d'air. Ceux-ci montrent que le brassage à lui seul compte pour près des deux tiers des dépenses énergétiques totales liées au traitement climatique de l'air des magasins.

Météo-France lance le portail Archives du climat

Francearchives.gouv.fr - 28 novembre 2022

Météo-France dispose actuellement de plus de 7,5 km linéaires d'archives du climat dans ses murs, essentiellement constitués de relevés d'observations météorologiques sur le territoire métropolitain et les territoires ultramarins français ou dans les anciennes colonies françaises, et de documentation sur les stations météorologiques, les techniques d'observation et les instruments de mesure depuis la création du premier service météorologique français en 1855.

Bienvenue sur le portail des archives du climat de Météo-France

Depuis plus de 150 ans, Météo-France rassemble et conserve ses archives météorologiques pour sauvegarder la mémoire du climat et caractériser son évolution. Afin de faire découvrir ces collections uniques, ce portail met à disposition plusieurs milliers de notices d'inventaire.

Météo-France numérise également tout ou partie de certains fonds d'archives. Si vous souhaitez consulter nos archives numérisées en ligne, il suffit de lancer votre recherche en sélectionnant l'onglet « Documents numérisés seulement ».

Recherche simple :

Localisation : Lieu des mesures

Période de mesure : Date de début (JJ/MM/AAAA) | Date de fin (JJ/MM/AAAA)

Documents numérisés seulement

84 724 documents répertoriés et 6 024 lots de documents numérisés

Les fonds d'archives du climat de Météo-France sont essentiellement constitués de tableaux d'observations météorologiques rassemblés sur le territoire métropolitain et ultramarin ou dans les anciennes colonies françaises, ainsi que de documentation sur les stations météorologiques, les techniques d'observation et les instruments de mesure.

Des premières mesures instrumentées de la fin du 17e siècle aux récentes observations météorologiques des stations bénévoles ou professionnelles, chaque document rend compte de la remarquable richesse de cette activité et de son évolution au fil du temps.

Ce portail constitue une porte d'entrée vers ce patrimoine scientifique écrit d'exception, encore conservé au sein de l'Établissement pour faciliter le travail des climatologues et en partie versé aux Archives nationales.

En raison de leur grand intérêt scientifique et historique, ces documents d'archives méritaient d'être portés à la connaissance du public, c'est pourquoi la Direction de la Climatologie et des Services Climatiques propose désormais un accès à ces fonds via un portail web. Ce portail offre gratuitement à la consultation une partie de ces archives sous forme numérique, soit déjà près de 85 000 notices d'inventaire et plus de 600 000 images liées. L'internaute peut effectuer sa recherche par lieu d'observation, sélectionner un ou plusieurs paramètres météorologiques et limiter ses résultats avec une période d'observation ou en choisissant uniquement des résultats avec images associées.

On y retrouve une grande partie des principales collections d'archives du climat numérisées dans le cadre du partenariat de recherche entretenu depuis 2012 avec les Archives nationales : comptes rendus quotidiens des stations professionnelles depuis 1923, observations allemandes sur les aérodromes français de 1940 à 1944, relevés des écoles normales de 1865 à 1939, observations pluviométriques ou thermo-pluviométriques des postes bénévoles de métropole avant 1960 ou relevés de la fin du 19e siècle dans les hôpitaux coloniaux, les phares et les sémaphores.

Ouvrir ce nouveau service était l'une des ambitions de la Direction de la Climatologie et des Services Climatiques pour assurer sa mission de mémoire du climat et favoriser la réutilisation des données climatologiques du passé. A l'avenir, il sera régulièrement enrichi au fur et à mesure des classements et des numérisations des fonds.

éccoresponsabilité : comment devenir un professionnel engagé

Devenir plus responsable écologiquement ? C'est à chaque professionnel de l'information de se lancer. Les initiatives couvrent une large palette : décarbonation de son activité, achats responsables, développement de compétences durables, partage des surplus... Rappelant les enjeux et les données, ce dossier montre les réalisations de différents acteurs. Des exemples dans des services d'archives ou des bibliothèques sont proposés. Les résultats d'une enquête Serda-Archimag consacrée à l'éccoresponsabilité et la responsabilité sociale des entreprises (RSE) sont dévoilés. Des éditeurs de logiciels font part de leurs actions.

au début des années 2000, la dématérialisation était parée de toutes les vertus. Gain de temps, réduction de la consommation de papier, rapidité des échanges d'information... Vingt ans plus tard, l'engouement a laissé place au doute : « *La dématérialisation est un leurre complet* », nous confiait récemment Guillaume Pitron, auteur d'un ouvrage remarqué sur l'empreinte environnementale du numérique (1) ; « *la dématérialisation est un grand récit qui nous fait croire que l'on peut continuer à*

prosperer tout en ayant peu d'impact sur la planète. En réalité, rien n'est dématérialisé et tout ce qui est virtuel laisse des traces sur notre planète. Il arrive même que, plus c'est virtuel, plus c'est matériel ».

Un constat partagé par l'Agence de la transition écologique (Ademe) qui estime que, paradoxalement, plus on dématérialise, plus on utilise de matières. Plus on miniaturise et complexifie les composants, plus on alourdit leur impact sur l'environnement (2). Selon cette agence, le secteur numérique est aujourd'hui

responsable de 4 % des émissions mondiales de gaz à effet de serre. « *Et la forte augmentation des usages laisse présager un doublement de cette empreinte carbone d'ici 2025* ». Au-delà des composants nécessaires à la conception de nos ordinateurs et de nos serveurs, les services numériques représentent 10,3 % de la consommation d'électricité française selon une étude Ademe-Arcep sur l'impact environnemental du numérique en France (2021).

21 indicateurs écoresponsables

On pourrait se lamenter et aligner les chiffres qui témoignent de l'impact environnemental de nos activités numériques. On peut également adopter une vision plus constructive et présenter les multiples initiatives lancées ici et là pour donner naissance à un numérique écoresponsable. À commencer par le référentiel 2022 sur la dématérialisation écoresponsable qui permet de mesurer l'impact d'une chaîne complète de dématérialisation pour l'ensemble de ses usages. Conçu par le cabinet Serda Conseil et la Coopérative Carbone, cet outil couvre la totalité des flux de la dématérialisation grâce à 21 indicateurs : les impressions, les messageries, la boîte d'archives, le stockage chaud et froid, la numérisation, etc. « Ces 21 indicateurs sont le début d'une démarche permettant de mettre des chiffres sur un sujet émergent qui manque de données brutes permettant de mesurer l'impact des usages liés à la dématérialisation », expliquent les auteurs ; « ce référentiel a vocation à être augmenté et amélioré au fil du temps et des retours d'expérience ».

archiver les documents utiles et supprimer les données périmées

Autre initiative, le document « Éco-conception des services numériques » publié par l'Afnor qui aborde notamment une question commune à toutes les organisations : celle de la mise en place d'un service d'archivage et de la suppression des données. « Il est important de mettre en place un processus (de préférence automatique) archivant ou supprimant les données périmées (fichiers, entrées en bases de données...) et décider de l'usage des données encore actives (conserver ou réutiliser) », explique l'Afnor. Cette démarche a pour objectifs de libérer de l'espace de stockage, de fluidifier l'utilisation du service, et de rendre le service plus utilisable en ne gardant que les données pertinentes. Elle peut d'ailleurs être mobilisée à l'occasion du décommissionnement de tout service numérique,

en décidant du sort des données relatives à ce service : les conserver en l'état, les détruire, les réaffecter à un autre usage, ou les archiver en fonction de la politique de fin de vie des données définie en phase de conception. Outre la libération d'espace de stockage, cette démarche a pour effet de réduire la quantité de CPU (le traitement qui exécute les instructions des programmes informatiques) et la quantité de Ram utilisée (mémoire vive de l'ordinateur). Au passage, cette bonne pratique rejoint les obligations induites par le règlement général sur la protection des données (RGPD), notamment celle de supprimer les données dont la date de validité légale est dépassée.

vers la sobriété numérique

L'Ademe est également impliquée dans la réduction de l'empreinte carbone du numérique. Son programme So.Num (sobriété numérique) s'inscrit dans la feuille de route du gouvernement « Numérique et environnement » ainsi que dans les dispositions de la loi du 15 novembre 2021 visant à réduire l'empreinte environnementale de la France. D'une durée de quatre ans, So.Num a de grandes ambitions notamment en termes de sensibilisation puisqu'il vise à former 3 000 enseignants du supérieur, 2 000 ambassadeurs en entreprise et 650 ambassadeurs au sein des collectivités. Ces ambassadeurs pourront, à leur tour, promouvoir la sobriété numérique auprès de 400 000 élèves du supérieur, 10 000 personnes en entreprise et 1 000 collectivités.

Quels seront les effets de cette campagne de sensibilisation ? Bien malin qui peut répondre à cette question tant nos habitudes et nos addictions numériques sont nombreuses. Mais l'Ademe est optimiste et souhaite « agir concrètement à l'aide d'outils permettant de limiter l'impact environnemental des usages et notamment les consommations énergétiques induites par les services numériques ».

norme Iso 50001

Du côté des éditeurs de logiciels, on mise également sur un numérique respectueux

de la nature. Sages Informatique, qui édite notamment la solution de Ged Zcendoc, a engagé en début d'année la décarbonisation de ses sites internet. « En effet, 30 % de la bande passante mondiale des sites s'avère inutile. Avec 0,08 kwh d'émission carbone par page pour 10 000 visites, Sages Informatique supprime ainsi cette bande passante et s'insère dans une optique plus sobre et meilleure pour la planète », explique l'éditeur. Les données de ses clients sont, quant à elles, conservées dans des data centers conformes à la norme Iso 50001. Cette norme volontaire internationale mise au point par une cinquantaine de pays membres de l'Organisation internationale de normalisation (Iso) en 2011 propose des modalités pratiques visant à réduire la consommation d'énergie par la mise en œuvre d'un système de management de l'énergie : alimentation en énergie hydroélectrique, limitation de la consommation de l'eau pour le refroidissement, etc.

Sages Informatique a par ailleurs rejoint le programme Planet TechCare qui rassemble plus de 500 entreprises et organisations de la filière numérique au sens large : Accenture, Altran, Atos... « Les signataires du manifeste PlanetTechCare s'engagent à mesurer puis réduire les impacts environnementaux de leurs produits et services numériques », explique le manifeste ; « les acteurs du numérique proposant des formations à leurs collaborateurs s'engagent à intégrer des formations au numérique responsable et écologiquement efficient dans leur curriculum de cours afin que la nouvelle génération de professionnels du secteur soit en capacité de développer des produits et services technologiques bas carbone et numérique durables ». Un programme d'actualité si l'on en croit le rapport GreenIT qui a recensé environ 35 milliards d'équipements connectés dans le monde... ■

Bruno Texier

(1) « L'enfer numérique, voyage au bout d'un like » (Les Liens qui libèrent, 2021). Voir Archimag n° 349, novembre 2021.

(2) « La face cachée du numérique » (Ademe, 2019).

archives de Dunkerque : un bâtiment et de bonnes pratiques écologiques

Le service des archives de la communauté urbaine de Dunkerque et de ses communes est installé dans la Halle aux Sucres, un édifice réhabilité il y a dix ans avec une approche de développement durable. Cette dynamique se répercute dans les pratiques des archivistes.



Le Centre de la mémoire urbaine d'agglomération est l'un des colocataires de la Halle aux Sucres de Dunkerque.

à la fin du XX^e siècle, les archivistes de Dunkerque alertent sur les limites de leurs équipements qui ne sont plus en mesure d'accueillir plus de documents. C'est de ce constat que naît le projet de réhabilitation de l'entrepôt des sucres, un ancien bâtiment portuaire.

Dunkerque figure parmi les premières villes engagées dans le développement durable en France. Dans ce territoire de forte densité industrielle, les élus sont depuis longtemps attentifs à limiter les risques environnementaux. Naît le projet de protection d'un des rares édifices portuaires centenaires combiné à la relocalisation de quatre structures d'archives indépendantes dans un seul bâtiment mutualisé. Dans ce qui devient la Halle aux Sucres,

l'argument patrimonial et celui de l'environnement se rejoignent.

Les Archives de Dunkerque sont baptisées Centre de la mémoire urbaine d'agglomération (CMUA). Elles occupent 2900 m² des deux premiers niveaux de la Halle aux Sucres. Le service compte neuf magasins de conservation équipés d'une dizaine de kilomètres linéaires de rayonnages.

sobriété énergétique

Les aspects écologiques de la réhabilitation ont notamment porté sur la sobriété énergétique. L'architecte Pierre-Louis Faloci a en particulier enchâssé un nouvel équipement en retrait des murs d'origine, concourant de façon neutre à l'isolation et à la stabilité atmosphérique requises pour la conservation des archives.

« utiliser les ressources énergétiques renouvelables et disponibles localement »

L'édifice dispose aussi d'un système de chauffage et de refroidissement avec pompe à chaleur. Celle-ci échange avec l'eau des bassins portuaires qui entourent le site. « *Agir durablement, c'est aussi utiliser les ressources énergétiques renouvelables et disponibles localement* », explique William Maufroy, responsable des archives de Dunkerque.

une production documentaire sous surveillance

William Maufroy et son équipe surveillent également leur production documentaire quant à ses effets sur l'environnement. « *Nous sommes attentifs à la*

multiplication des documents inutiles. Cela vaut pour l'archivage papier comme pour l'archivage numérique », affirme-t-il. Les avancées techniques décuplent les possibilités de diffusion et de reproduction. Les performances qu'offre le numérique sont à quantifier par rapport à l'impact des centres de données sur l'environnement. « *La dématérialisation de la production documentaire donne l'illusion que le bilan écologique sera positif, du fait de la réduction de l'utilisation du papier* »...

Selon William Maufroy, il est nécessaire de garder un recul critique sur la production numérique et les perspectives de sa conservation. C'est pourquoi une partie de son équipe réalise hebdomadairement des opérations de nettoyage des productions informatiques. L'objectif de ces « *cleaning days* » est de faire du tri dans les ordinateurs pour ne retenir que ce qui doit être réellement archivé.

« notre posture collective et notre analyse des fonctionnements sont susceptibles d'apporter une marge de progrès »

William Maufroy,
responsable des archives de Dunkerque

Un travail d'accompagnement des services est mené dans un objectif de bonne gestion des serveurs et des productions dématérialisées. « *Notre posture collective et notre analyse des fonctionnements sont susceptibles d'apporter une marge de progrès. C'est en cela que nous demeurerons des professionnels de l'information engagés du point de vue environnemental* ». ■

Axel Halsenbach

EVENEMENT: Exposition "+2°? Les Val-de Marnais, le climat et l'environnement " (Archives départementales du Val-de-Marne à Créteil)

PAR CÉDRIC FERIEL · PUBLIÉ 17/04/2023 · MIS À JOUR 17/04/2023

sfhu.hypotheses.org – Société française d'histoire urbaine

Laurent Coudroy de Lille

Hugo Varin, étudiant à l'École d'urbanisme de Paris (UPEC-UGE, M2 Environnement)

Entretien avec Rosine Lheureux, directrice des Archives départementales du Val-de-Marne et Elodie Belkoff, chargée de projets-Service des publics et commissaire de l'exposition.

Laurent Coudroy de Lille : Les archives départementales du Val-de-Marne proposent une exposition intitulée « +2°? Les Val-de Marnais, le climat et l'environnement, 1780-2015 », dont le second épisode, qui porte sur la période 1945-2015, est présenté jusqu'au 30 juin 2023. Pouvez-vous nous dire comment elle s'est organisée ?

Rosine Lheureux : Quand j'ai pris la direction des archives départementales en septembre 2019, la thématique d'une exposition relative aux enjeux climatiques était déjà programmée et répondait au souhait de l'exécutif du département de faire travailler notre équipe sur cette thématique, avec la Délégation Générale au Développement Durable, responsable du Plan Air Climat.

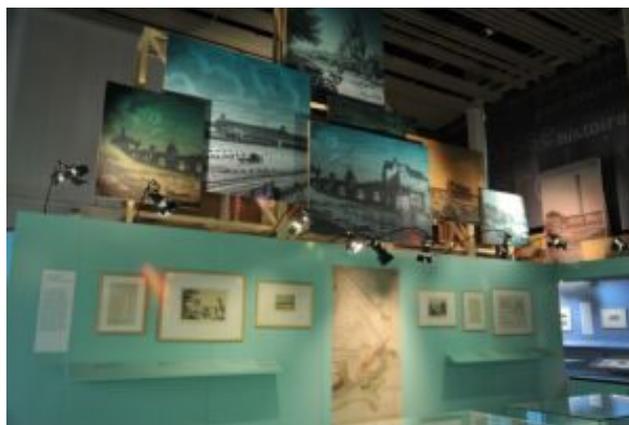


Au départ, l'ampleur du thème n'était pas clairement perçue par les donneurs d'ordre. Il m'est apparu qu'il n'était pas possible de traiter la question climatique sans aborder les enjeux environnementaux dans la longue durée. L'intention initiale du Département était plutôt de faire une opération de sensibilisation auprès du grand public, ce qui fait partie de nos missions, sans que cela revienne pour autant à faire la promotion des projets départementaux. Il fallait aborder les politiques publiques sous un angle plus complexe. Un de nos enjeux, aux archives, est de donner à notre public des clés de réflexion, lui fournir des codes de compréhension de « son » espace au regard du passé.

Notre objectif était aussi de ne pas développer un propos culpabilisant, tendance possible quand on aborde ces questions. Un marché a été passé pour la muséographie. Il nous fallait aussi un commissaire scientifique interne à la direction des archives. Elodie Belkoff, recrutée au service des publics en janvier 2020, a été missionnée pour assurer ce commissariat, aidée de Mélanie Canty qui l'a rejointe en mars pour le premier épisode. Cette exposition est devenue quelque chose de lourd et a mobilisé Elodie Belkoff quasi à temps plein durant 3 ans, avec jusqu'à 7 intervenants des Archives selon les périodes. Dès le début, il a été décidé de mettre en place un comité scientifique transdisciplinaire avec des spécialistes du climat, un philosophe, des historiens urbains, des géographes, etc. Il nous a beaucoup aidé, notamment pour la construction du propos et la relecture des textes. (...)

Laurent Coudroy de Lille : Vous avez vous dû tout de même faire des choix parmi les documents ? Et peut-être des difficultés de présentation de certains aspects, comme la dimension strictement climatique ?

Elodie Belkoff : Avant d'opérer des choix parmi les documents, il a fallu construire le propos de l'exposition. Ce qui a impliqué, d'une part, de recenser les archives du Val-de-Marne en lien avec le thème choisi, le climat (relevés d'observations météorologiques, instruments de mesure, récits d'aléas climatiques, aides aux sinistrés) et, d'autre part, de nous intéresser aux études, méthodologies et sources mobilisées par les historiens du climat¹ pour comprendre comment « faire parler » ces documents. (...)



L'épisode 1, portant sur la période de la fin du XVIIIème siècle à 1945, expose ses documents sur toute la hauteur de la salle. L'épisode 2 se décline logiquement dans des couleurs de plus en plus chaudes, autour d'une grande plateforme qui rappelle les tables des urbanistes. Désormais l'individu ne circule plus « dans » son environnement; ce dispositif simple montre qu'il en a pris les commandes et le reconfigure à partir de ses plans et maquettes .

Hugo Varin : Pouvez-vous signaler un ou deux documents que vous avez découvert en mettant en place cette exposition ?

Rosine Lheureux : (...) Un beau document, acquis par les Archives en 2019, l'Atlas des chasses royales du XVIIIe siècle, ou plan de la capitainerie de la Varenne du Louvre, a permis de déployer le propos sur la question des communs forestiers et des grandes emprises dévolues aux loisirs royaux dans l'est parisien. (...)



« Plan de la Capitainerie de la Varenne du Louvre », Huitiesme Canton Estienne Jeanson, 1750-1770, Planche imprimée, Archives départementales du Val-de-Marne, 2J 236.

Il y a aussi des archives très actuelles, comme cette affiche portant le slogan « Nous sommes des énergivores sans le savoir ». Un autre document, d'apparence modeste, retient l'intérêt des visiteurs : le rappel à l'ordre d'un certain nombre d'administrations dont les bureaux ne respectaient pas la consigne de ne pas dépasser les 19 degrés, datant du second choc pétrolier.

Toute exposition d'archives doit permettre de faire prendre conscience de leur matérialité. Aux Archives du Val-de-Marne, nous conservons 27 kilomètres linéaires de document soit l'équivalent d'un aller-retour Paris-Créteil. J'ai donc voulu montrer la massification des documents au fil du temps, qui accompagne la complexification des procédures de gestion et de contrôle, au moyen d'un dossier d'installation classée de près d'un mètre d'épaisseur. Visuellement, ce dossier rappelle aussi les strates archéologiques ou géologiques du sol, les documents d'archives étant toujours classés du plus récent au plus ancien.

Laurent Coudroy de Lille : il y a donc de belles surprises parmi les documents montrés. Lesquels avez-vous été particulièrement heureuse de présenter ?

Elodie Belkoff : (...) D'autres pièces, d'apparence plus modeste, me semblent également intéressantes, comme ce compte-rendu des échanges de la chambre d'agriculture du département de la Seine de 1965, où le directeur de l'agriculture plaide en faveur du maintien des exploitations agricoles « là où elles existent encore » déplorant que leur grignotage se fasse au détriment de « l'équilibre biologique » du territoire. Une notion dont le sens précis nous échappe mais qui dénote selon moi une perception précoce des dangers de l'artificialisation à outrance pour les milieux et les êtres vivants. (...)

<https://www.inp.fr>

Éco-conception des expositions

DU 03 AVRIL 2024 AU 05 AVRIL 2024 - 3 JOURS – RENNES - 25 PLACES

(...)

Du 3 au 5 avril 2024, cette formation, à partir d'apports théoriques, d'études de cas et de retours d'expériences, a pour objectif de sensibiliser les professionnels du patrimoine amenés à concevoir et réaliser des expositions à l'approche durable, en favorisant la recherche de bonnes pratiques, la diffusion des outils d'analyse et les solutions éco-responsables.

Les métiers au service de la conception et de la production des expositions sont en pleine reconfiguration dans l'optique de concilier activité et pratiques professionnelles avec les enjeux liés au développement durable et à l'éco-responsabilité. Comment concilier les impératifs de réalisation d'une exposition avec ceux de la conservation préventive ?

Comment soutenir la qualité esthétique des ouvrages de scénographie tout en intégrant des critères de durabilité et de réemploi ? Quelles sont les recommandations actuelles dans ces domaines ?

Le changement dans les comportements liés à la transition écologique ne se réduit pas à agir sur notre empreinte carbone et passe avant tout par la mise en place de pratiques professionnelles éco-responsables. L'accompagnement au changement dans la gestion des projets d'expositions en fait partie.

Public concerné

Conservateurs du patrimoine et des bibliothèques, chargés d'études documentaires, attachés de conservation, assistants de conservation, régisseurs d'œuvres d'art, ingénieurs d'étude et de recherche, restaurateurs, professionnels du patrimoine d'Etat, professionnels en charge des collections, des collectivités territoriales et du secteur privé

Coordination pédagogique

Sandrine Beaujard-Vallet, cheffe du service de la régie des œuvres et des expositions, musée national d'art moderne - Centre Georges Pompidou.

CONTRIBUTIONS ARCHIVISTIQUES À LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

ENTRE PASSÉ ET FUTUR, L'ARCHIVISTE EST-IL UN LABORANTIN DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ?



ORGANISÉE PAR LE MASTER GESTION DES ARCHIVES ET DE L'ARCHIVAGE
UVSQ - UNIVERSITÉ PARIS SACLAY

VISIOCONFÉRENCE

INSCRIPTIONS : m2.gda.uvsq.saclay@gmail.com

22/23

10 MARS 2022

9H00 - 17H30

Avant-propos

Entre passé et futur, l'archiviste est-il un laborantin de la transition écologique ?

A l'heure de la transition écologique, chaque atome du monde social s'interroge sur la façon de s'insérer dans ce plan d'ensemble qui devrait s'imposer. L'archiviste n'est pas une exception, et, s'il se doit de questionner ses pratiques, notamment au vu des constantes innovations techniques et technologiques, il doit aussi montrer qu'il peut apporter des solutions, ou être un élément moteur dans leur invention. Naturellement orientés vers la résilience, la durabilité, la rationalité et l'économie, les principes des pratiques archivistiques se retrouvent dans les principaux enjeux de la transition écologique.

Pourtant, on ne peut que constater la relative absence de recherches scientifiques visant à explorer les possibilités offertes par les compétences ancestrales et de pointe que les archivistes sont susceptibles de mobiliser pour participer à ce grand projet de société. Par leurs activités de sauvegarde du passé vert et de sensibilisation aux enjeux environnementaux, par leurs pratiques raisonnées de gestion de l'information et leurs abondantes réflexions sur le sujet ou encore par leur capacité à travailler dans de nombreux environnements, y compris numériques, les actions actuelles des archivistes montrent qu'ils sont déjà des acteurs majeurs de la transition écologique, il faut désormais qu'ils en deviennent aussi des penseurs.

Ils se trouvent ainsi à un croisement de la réflexion et de l'action. Passeurs de savoirs anciens, ils peuvent contribuer à rendre les esprits modernes synthétiques, capables d'utiliser et de repenser les acquis du passé pour construire le futur. Témoins des changements de leur temps, ils doivent adapter leurs pratiques afin qu'elles correspondent encore et toujours, contre vents et marées, aux exigences de leur vocation. Moteurs d'innovation, il faut plus que jamais que les archivistes fassent entendre leurs voix dans les grands projets juridiques, techniques et intellectuels d'aujourd'hui et de demain qui gagneraient beaucoup à s'appuyer sur leur expertise. Conditionnés par des logiques analogues à celle de la transition écologique, les archivistes en sont ainsi d'exceptionnels laborantins, déjà impliqués, et susceptibles de faire de grandes découvertes.